COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE L'AIGLE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

COMPTE-RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du jeudi 07 avril 2022 à 18 h 30

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 1er avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François CARBONELL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoirs : Philippe VAN-HOORNE a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absente excusée : Nathalie LENÔTRE

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Bureau du 17 mars 2022

Aménagement du Territoire

- Marché de travaux du complexe culturel à L'Aigle : modification n° 1 bis (reprise du lot gros œuvre par la SAS Groupe LB)

- Marché de mandat pour la construction d'un complexe culturel à L'Aigle : modification n° 1

Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Bureau Communautaire du 17 mars 2022

Le Procès-Verbal de la réunion de Bureau Communautaire du 17 mars 2022 a été adopté à **l'UNANIMITÉ.**

- **Délibération n° 2022-04-07-101**

Marché de travaux du complexe culturel à L'Aigle : modification n° 1 au lot n° 1 bis (reprise du lot gros œuvre par la SAS Groupe LB)

Serge DELAVALLÉE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la modification n° 1 au lot 1 bis - reprise du lot Gros-œuvre pour une plus-value de 85 222,52 € HT soit 102 267,024 € TTC,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ces dossiers.

- **Délibération n° 2022-04-07-102**

Marché de mandat pour la construction d'un complexe culturel à L'Aigle : Modification n° 1

Serge DELAVALLÉE et Jean SELLIER ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché de mandat pour la construction du complexe culturel à L'Aigle avec la SHEMA en modifiant ainsi qu'il suit l'alinéa 1 de l'article 5 du Cahier des Clauses Particulières :

- ***« L'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération, hors rémunération du mandataire, est de 8 297 925 € HT »***

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n°1 et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

En raison de la forte augmentation du prix des matières premières, l'application des révisions de prix impacte le montant du marché de travaux d'enrobés et d'enduits, ce qui amènera à réduire le volume des travaux pour rester dans l'enveloppe budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 53.
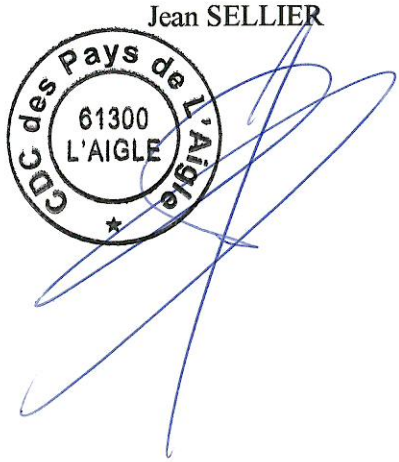
Le Président,
Jean SELLIER